

# Commune de Paudex

bureau du conseil communal



## **Procès-Verbal de la séance du conseil communal**

du 3 octobre 2016 à 20.00, à la salle communale,

---

### **Le président**

Ouvre la séance à 20 heures

Prie l'assemblée d'excuser M. Georges Nippell pour le Régional, et salue la présence de M. Claude Quartier pour le Coquadit.

MM Ramon Esteve, Maurizio Alba et Jean-Marc Rüeger, sont excusés.

### **La secrétaire**

S'excuse pour le décalage lors de l'impression du PV de la séance du 5 septembre 2016. De nouveaux PV corrigés sont à la disposition des conseillères et conseillers.

### **1.**

#### **APPELS DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS**

41 conseillères et conseillers sont présents, 3 sont excusés, 1 manque à l'appel. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

### **2.**

#### **Acceptation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour tel que présenté, est accepté à l'unanimité.

### **3.**

#### **Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2016**

### **Le syndic**

Relève que jusqu'à nouvel avis, il est le syndic et non pas la syndique.

### **M. Fontannaz**

Relève qu'à la page 8, il s'agit de 0,25 ct par KW.

### **M. Kehtari**

Relève qu'à la page 7, dernier paragraphe de son allocution, «pour la première fois cette année et non pas la prochaine fois».

### **Le président**

A représenté la commune lors de l'installation du nouveau Conseil Intercommunal de la police de Pully. La cérémonie a été conduite par M. le préfet Daniel Flotron.

M. Didier Bérard, qui était l'ancien secrétaire de l'ASEL, a été nommé président du conseil intercommunal.

M. Jean-Marc Chevallaz, nouveau municipal de Pully a été nommé président du CODIR.

M. Laurent Witschi a été nommé à la commission de gestion, et M. Jean-Louis Rossignol comme scrutateur, il devient de facto membre du bureau du conseil intercommunal.

Ils sont félicités pour leur élection.

Le 25 septembre ont eu lieu les votations fédérales.

Le taux de participation pour Paudex est de 52,89%.

2 bulletins ont été apportés au bureau.

**Objet 1. Economie verte**

180 oui – 255 non.

**Objet 2. AVS plus**

210 oui – 223 non.

**Objet 3. Loi sur les renseignements**

348 oui – 82 non.

Premier exercice du nouveau bureau, quelques soucis avec les codes d'accès au site du canton.

Mme Marinette Nicod est venue remplacer au pied levé M. Pierre-André Di Natale absent pour des raisons de maladie. Mme Marlyse Zwicky nous a beaucoup aidé. Dans l'ensemble, ces premières votations se sont bien passées.

**5.**

**Préavis municipal n°07/2016 – Gestion des déchets - Directive relative à la perception des taxes spéciales pour l'année 2017**

**M. Rossignol**

Nous fait lecture de son rapport. Il remercie le Municipal d'avoir répondu aux questions de la commission ad hoc.

Le préavis n° 1/2013 relatif au règlement sur la gestion des déchets a été approuvé en date du 4 mars 2013 par le Conseil communal, en ajoutant toutefois à l'article 12 c alinéa 3 « la directive communale relative aux taxes spéciales est soumise, une fois l'an, à l'approbation du Conseil communal. Le règlement a été approuvé par Mme Jacqueline de Quattro en date du 22 mars 2016.

La commission ad hoc ne relève aucun changement pour 2017.

La commission ad hoc recommande à l'unanimité l'approbation de ce préavis tel que présenté.

Le préavis est aussi recommandé à l'approbation par la commission des finances tel que présenté.

**Le président**

Remercie M. Jean-Louis Rossignol ainsi que les membres de la commission.

Propose d'étudier ce préavis en commençant par le détail des taxes, puis de revenir sur les pages du dit préavis.

---

Ouvre la discussion sur le préavis .

Constate qu'il n'y a pas d'autres remarques.

Clos la discussion.

Soumet le préavis au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

**6. Préavis municipal n°08/2016 – Arrêté d'imposition pour l'année 2017**

**M. Crousaz**

Nous fait lecture de son rapport. La situation financière de la commune reste stable.

Les perspectives d'investissements, auxquelles notre commune sera confrontée, ne seront pas réalisées d'un coup et les projets seront à prévoir sur 5 à 7 ans. La commission des finances constate que les comptes 2015 laissent apparaître un bénéfice confortable. La commission rappelle qu'une telle situation pénalise la commune dans les calculs de péréquation intercommunale.

M. André Crousaz remercie le Syndic pour sa disponibilité et sa bonne collaboration pour la stratégie de financement.

La commission des finances recommande à l'unanimité l'approbation de ce préavis tel que présenté.

**Le président**

Remercie M. André Crousaz pour la lecture de son rapport, ainsi que l'ensemble de la commission des finances.

Propose d'étudier le préavis en commençant par la deuxième partie, c'est à dire le détail de chaque poste et de revenir ensuite sur le préavis proprement dit.

Il ouvre la discussion sur le préavis.

Remarque sur l'ensemble du préavis.

**M. Perroud**

Demande si la réfection des routes et l'éclairage sont aux frais de la commune ou aux frais de l'Etat.

**M. Kehtari**

Une grande partie est prise en charge par la commune. Notamment l'assainissement du bruit.

**Le président**

Y a-t-il d'autres remarques ?

Clos la discussion.

Le préavis est soumis au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

---

## **7. Communications municipales et divers**

### **M. Kehtari**

Rapport du PALM est en consultation publique du 26 sept. Au 30 oct. 2016 sur [www.lausanne-morges.ch](http://www.lausanne-morges.ch). Un dossier papier est à disposition à l'administration communale.

PALM 2016 est la troisième génération du projet sur la mobilité.

Une fuite d'eau au quartier de la Grangette, ainsi qu'à la Charrettaz ont été détectées et sont sous contrôle. Ces canalisations vont bientôt être assainis.

### **Mme Martin**

La fête des vendanges revient chaque année. Cette année, c'était la 70<sup>ème</sup>. Les oiseaux du Lac et le Loto étaient les thèmes pour Paudex. Le bénéfice de ce cortège est versé à la colonie de Lutry. Chaque année, c'est une très belle fête, avec des couturières bénévoles qui s'investissent avec enthousiasme. Elle rappelle que les chars créés en deux week-ends, sont démolis immédiatement après le cortège, et ceci en trois quarts d'heure.

Samedi 1<sup>er</sup> octobre, a eu lieu à la maison Pulliérane, une journée sur le thème de la solidarité. Une belle occasion pour se rencontrer dans la solidarité. Avec une jolie projection sur un projet intergénérationnel en EMS.

Ainsi que deux magnifiques conférences, l'une sur les motivations à être solidaire, de M. Olivier Amiguet, l'autre sur les dernières découvertes des neurosciences, de Jacques Besson. La conclusion retirée est ; « On ne peut pas être heureux tout seul »

Future conférence avec Pro Senectute sur le thème des proches aidants, le lundi 14 novembre à 14 heures dans cette même salle.

### **M. Fontannaz**

La haie de la compagne Marcel est tombée, des photos sont montrées à l'assemblée, avec une bonne image de la hauteur du mur. Le mur sera de 1.5 mètre, il cachera le mur d'en face.

### **M. Spring**

L'examen du PGA auprès du canton avance. Un résultat est promis pour le mois d'octobre.

Une séance avec BBHN géomètres a eu lieu concernant l'établissement des servitudes publiques correspondantes. L'étape suivante sera la discussion de ces servitudes avec les propriétaires concernés. Une fois les servitudes signées le PGA pourra être mis à l'enquête.

Vallon de la Paudèze. Une séance est prévue avec les propriétaires pour évoquer la problématique de la sortie du quartier des voitures et des piétons. Nous avons reçu une proposition de principe de la part des propriétaires.

---

Résultat reçu d'un mandat d'analyse de la route de la Bernadaz, l'étude a mis en lumière un souci : la saturation aux heures de pointe. Une solution a été proposée, mettre une boucle de détection, afin d'éviter cette saturation.

Les éventuels travaux seront soumis dans un prochain préavis.

Concernant la réfection des bâtiments communaux. Les plans sont en phase d'être terminés, ils vont être chiffrés et une fois les résultats connus, un préavis sera proposé.

## **8. Propositions individuelles et diverses**

### **M. Frigerio**

Prend la parole concernant une demande faite par mail.

Il a trois questions à soumettre à la municipalité.

Concernant le site web de la commune, celui-ci rencontre des faiblesses de jeunesse, notamment un manque d'informations sur le passé. La question qui en découle est ;

« Pourrait-on disposer des archives du conseil communal sur le nouveau site internet, comme cela était le cas jusqu'à récemment ? »

### **M. Kehtari**

Oui, à terme, une fois le site achevé, nous pourrions consulter les archives de la commune.

### **M. Frigerio**

Concernant l'élagage des arbres et selon le règlement du Préavis n°2 plan de classement des arbres.

Dans un courrier soumis à la Municipalité, les habitants de la PPE de Bochat, demandaient de pouvoir procéder à un élagage des deux pins parasols se trouvant sur leur aire de jeux. Par retour de courrier, la Municipalité les a refusé d'accorder la taille demandée. La question découlant de ce refus est la suivante :

Le règlement, tel qu'il a été adopté en février 2016, permet-il à la Municipalité d'interdire un élagage et une taille raisonnable d'un arbre privé, situé sur un terrain privé ?

### **M. Fontannaz**

Les arbres communaux ont été recensés, le gros souci est qu'il y ait une taille sévère sur ces pins parasols. La première étape est d'enlever certaines branches. Si une taille plus sévère doit avoir lieu, il faudra en discuter.

### **M. Chapuis**

Dit que ces pins parasols ne sont pas des arbres classés.

### **M. Witschi**

Demande pourquoi on parle d'un élagage sévère, lorsque l'intention première était de couper quelques branches.

- 
- M. Fontannaz** Dit que la demande n'était pas claire au départ. Il précise également que certains arbres ont été retenus pour leur intérêt particulier. La commune s'est basée sur les conseils d'une professionnelle pour le recensement des arbres.
- Il propose de réactiver la demande. Et relève que si pour tous les arbres, la Municipalité devait intervenir, nous ne sommes pas encore sortis de l'auberge.
- M. Frigerio** Constate que la question n'aurait pas du être posée à la commune. Est-ce que le règlement ne nous autorise pas à un élagage ? Nous aimerions donner la forme conforme à cet arbre. Cette interdiction était-elle légale ?
- M. Fontannaz** Il y a un règlement sur les arbres. Pour abattre un arbre, il faut demander une autorisation municipale. Rappelle qu'il y a une loi qui demande aux privés de passer par la municipalité.
- M. Frigerio** Il rappelle qu'il s'agit d'une question en tant que conseiller communal. Pour lui, il n'y a pas de dénaturation des lieux.
- M. Fontannaz** Demande que veut dire « raisonnable pour vous ou pour nous ? ».
- M. Crousaz** Demande si ce règlement ne devrait pas être revu, afin qu'il ne soit pas un empêchement pour élaguer un arbre quand il a atteint un certain âge ?
- M. Reichen** Propose que la PPE, la Bochat, réitère sa demande à la Municipalité.
- Le président** Explique clairement que c'est le règlement en lui-même qui est remis en cause.
- M. Frigerio** Précise que c'est le règlement qui est mis en question
- Il passe à sa 3<sup>ème</sup> question
- Concernant la route de la Bernadaz, soit le nouveau plan de quartier du Vallon de la Paudèze, les questions suivantes en découlent ;
- « N'est-il pas regrettable qu'un projet d'une telle importance ne soit pas porté à la connaissance du conseil communal et des habitants de Paudex, avant toute mise à l'enquête et avant la prise de décisions irréversibles ? ».

---

« Pourquoi la commission d'urbanisme du conseil communal n'a-t-elle pas été informée d'un projet déjà très avancé, alors que ces plans existent depuis des mois ? ».

« Doit-on accepter une modification du plan de quartier (accès double à la Bernadaz) avec des conséquences sur le trafic, alors qu'une solution simple existe sur leur parcelle ? ».

« Pourquoi accepter qu'un projet privé déborde sur la route de la Bernadaz (trottoir), alors que la circulation des futurs habitants peut se faire sur leur parcelle ? »..

« Notre commune devra participer financièrement à ces modifications, moins de 10 ans après avoir investi 1,6 million pour les aménagements de la Bernadaz. Est-ce normal ? »

« Est-il crédible de créer un bout de piste cyclable à cet endroit, ne servant en réalité qu'à permettre l'extension d'un projet sur un terrain public ? ».

Et pour la petite histoire, une écrevisse a été vue dans le port de Paudex.

**M. Fontannaz**

Par rapport au fait de monter la Bernadaz à vélo, ceci est largement réalisable avec un vélo électrique.

**M. Spring**

Relève que le projet du plan de quartier du Vallon de la Paudèze va être revu, et qu'un nouveau projet est en cours d'étude. Il rappelle avoir mentionné ce problème en milieu de séance.

Il constate que les plans de quartier tel que nous les faisons avant, ne sont plus suffisants aujourd'hui. Nous devons penser à la circulation mais aussi aux piétons. Dès que le dossier aura avancé, le projet sera présenté aux propriétaires. De plus, la commission d'urbanisme sera également avisée.

**M. Kehtari**

Si des travaux sur cette route doivent être entrepris, ceux-ci seront soumis par un préavis au conseil communal.

Il a été de la volonté de la municipalité d'approcher d'abord les habitants directement concernés, avant d'en informer la population.

**Le président**

Remercie M. Christian Frigerio pour son intervention et prie la municipalité de répondre aux questions du conseiller, selon l'art 73 et 74 du règlement du conseil communal.

**M. Dietler**

Remarque que tous les habitants sont concernés, pas uniquement les habitants de Bochat.

- 
- M. Witschi** La piste cyclable fait rire, lui un peu moins, on voit que le feu pose problème.  
Pourquoi les autres habitants n'ont pas pu être présents ?
- M. Spring** Dit qu'il ne faut pas se focaliser sur ce projet, il est mort et enterré.
- M. Chapuis** Il n'a pas été invité à cette séance. Tout le monde devrait être informé
- Le président** Remercie les intervenants à cet intéressant débat.  
  
Annonce que la prochaine séance est fixée au 21 novembre 2016 à 19h00.
- Le syndic :** invite l'assemblée au traditionnel apéritif dans le foyer.

La séance est levée à 21h30

Le Président

La Secrétaire

Jean-Philippe Chaubert

Caroline Genovese